



MAIRIE DE  
SAINT-OUEN-SUR-SEINE

## Communiqué de presse

### **111-113 rue du Docteur Bauer évacué**

**Mercredi 8 août 2019**

#### **Un projet d'équipement scolaire défendu par le Maire de Saint-Ouen-sur-Seine**

Le 26 juillet 2017, la ville de Saint-Ouen-sur-Seine a fait l'acquisition d'anciens entrepôts situés au 111 et 113 rue du Docteur Bauer et 78 avenue Michelet et avenue Frayce auprès de la société Nessus.

Après plusieurs mois de négociation avec le propriétaire, la ville a convenu d'une vente ferme au prix de 4 300 000 €, hors droits, avec différé de paiement à l'obtention du permis de construire.

Compte-tenu des besoins en équipements scolaires présents et futurs, la ville avait décidé cette acquisition en vue de la construction d'une nouvelle école comme précisé dans la délibération du 27 juin 2016 actant l'acquisition du terrain.

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 18 mars 2019, a approuvé à l'unanimité (opposition comprise), le programme général des besoins, le programme technique, le cahier des charges environnementales, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ainsi que le lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre de la future école.

Alors que la phase de négociation avec les 8 occupants titulaires des baux gérés par Nessus est entamée et que, les services de la ville produisent le planning de réalisation du futur groupe scolaire intégrant la démolition des bâtiments existants, le lancement de la programmation et des études préalables nécessaires à la réalisation de cet équipement, un groupe de squatteurs investit illégalement les lieux fin décembre 2018. La ville saisit alors le Juge d'Instance et le 28 mars 2019, ce dernier ordonne l'expulsion des occupants sans droit ni titre. Dans l'intervalle, ce sont près de 200 personnes qui ont été installées par l'association Droit au Logement (DAL).

Or, afin de tenir les délais de la réalisation du groupe scolaire prévu pour être livré en septembre 2022, la ville s'est vue contrainte de saisir le Préfet pour obtenir le concours de la force publique pour libérer le bâtiment et ainsi enclencher les étapes de construction. William Delannoy, Maire de la commune estime qu'il faut maintenant aller vite car trop de temps a été perdu à cause du DAL, responsable d'avoir installé illégalement des personnes dans ce bâtiment municipal dont tout le monde connaissait la destinée. Cette opération n'est pas sans rappeler la méthode déjà employée par le DAL lorsque, le 15 septembre 2015, l'association a investi de force la tour CARA à Saint-Ouen. En plus de prendre du retard dans l'exécution de travaux, il faut sécuriser, déménager les biens des occupants sans droit ni titre, les garder et mettre le bâtiment en sécurité. Si la ville doit en assumer les coûts, le Maire compte bien les imputer au DAL, responsable de la situation actuelle.

En aucun cas, le Maire et sa majorité municipale ne peuvent être tenus pour responsables de la situation et de la présence de ces personnes sur le territoire français ainsi que dans un bâtiment désaffecté et voué à la démolition dans le seul but d'y construire un groupe scolaire. Si des solutions doivent être trouvées pour ces personnes, il appartient exclusivement à l'Etat d'y pourvoir.

William Delannoy estime : « Pour ma part, et je ne m'en tiens qu'à mon rôle de maire, je dois apporter des solutions de relogement prioritairement aux Audoniens qui ne comprendraient pas, après des années d'attente, de voir le maire attribuer des logements à des Colombiens. ».

**Contact presse - Sarah Gary - Cabinet du maire - 01 49 45 69 94**